
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 30 mars 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie
M. Claude Carrette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 0470

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 mars 2022 en rajoutant les points 20.008 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 0471

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 0472

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 7 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 0473

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE22 0474

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 11 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE22 0475

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE22 0476

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 18 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE22 0477

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE22 0478

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE22 0479

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 25 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.010

CE22 0480

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Show Scène Design et Technologie inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipement d'habillage de scène au théâtre de Verdure, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 163 365,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19169;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 168,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1221670001

CE22 0481

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques de signalisation lumineuse, à 20 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 335 693,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475914;
- 2- d'autoriser une dépense de 67 138,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1228848009

CE22 0482

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de l'entrée électrique à l'aréna Pierre « Pete » Morin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 235 321,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15799;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 064,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 14 119,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1228750002

CE22 0483

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir (ACFAS inc.) pour l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image 2022 au Biodôme, du 1^{er} juin 2022 au 29 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1229267001

CE22 0484

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 97 500 \$ aux organismes ci-après mentionnés, pour l'année 2022, pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du premier dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2022 :

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX,
NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2022
Dépôt 1 - 1^{er} février 2022**

Événements	Organismes	Soutien recommandé	Soutien en proportion du budget de l'événement
<i>Volet 1 : International</i>			
Skateboard street - événement international - Jackalope 2022	Association des sports d'action	20 000 \$	15 %
<i>Volet 2 : National</i>			
Championnat Canadien Ouvert 2022	Judo Canada	10 000 \$	5 %
Championnat canadien fermé en danse sportive	Danse Sport Québec	7 000 \$	12 %
La Classique d'athlétisme de Montréal	La Classique d'athlétisme de Montréal	8 500 \$	14 %
Championnat national de la ligue canadienne de basketball en fauteuil roulant 2022	Parasports Québec	6 500 \$	16 %
Essais nationaux 2	Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse	7 500 \$	14 %
Breakdance - événement national - Jackalope 2022	Association des sports d'action	7 000 \$	12 %
<i>Volet 3 : Métropolitain</i>			
Événements BougeBouge Montréal	BougeBouge	12 000 \$	13 %
Triathlon de Verdun 2022	Triathlon Élite Développement	10 000 \$	16 %
Tournoi de basketball Born Again (BABE)	Association de basketball Born Again	9 000 \$	16 %

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1228816001

CE22 0485

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'Association francophone pour le savoir (ACFAS inc.) pour le projet La Preuve par l'image, édition 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1229267002

CE22 0486

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 19 524 \$, en 2022, à L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé afin de réaliser le projet « Loisir à domicile pour enfants sévèrement handicapés » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Volet Accessibilité universelle (AU);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1226367001

CE22 0487

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE22 0137;
- 2- d'autoriser la radiation de l'inscription de l'avis de préemption portant le numéro 25 679 402 au Registre foncier de la province de Québec suivant la publication au registre foncier de l'acte de vente notarié, substantiellement conforme à l'offre d'achat accompagnant l'avis d'aliénation, entre Placements Sergakis inc. et les éventuels acquéreurs.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1220326001

CE22 0488

Il est

RÉSOLU :

- 1- de donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier d'une valeur maximale de 50 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur maximale de 30 000 \$ pour la tenue des Essais olympiques et paralympiques 2024 à Montréal;
- 2- de mandater le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à préparer une convention de contribution financière entre la Ville et la Fédération québécoise d'athlétisme conditionnellement à l'obtention de l'événement.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1228475001

CE22 0489

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une œuvre d'art public aux abords de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) inscrite à l'entente entre la Ville et l'UQAM dans le cadre du programme Accès Jardins dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'autoriser une dépense de 45 415 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition d'une œuvre d'art, les dépenses générales du projet et un volet de médiation culturelle;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1227641001

CE22 0490

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des Assises 2022 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront au Centre des congrès de Québec les 12 et 13 mai 2022;
- 2- d'approuver un projet d'entente de partenariat à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense de 17 500 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1224784003

CE22 0491

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres SP22003-168520-C pour la mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs de station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1227482001

CE22 0492

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 330 352,50 \$ provenant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin que le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) coordonne et déploie le projet « Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes » - Montréal inclusive au travail 2022-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de 330 352,50 \$;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1228804002

CE22 0493

Vu la résolution CA22 14 0053 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 8 mars 2022 ;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 161 881,35 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le contrat de location de cinq roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel - Appel d'offres public 22-19129, conformément à l'intervention financière du Service des finances jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1220465001

CE22 0494

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de cinq jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;
 - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1222675020

CE22 0495

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 136 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004), l'ordonnance numéro 3 jointe au présent dossier décisionnel afin d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 1 738 \$, pour l'utilisation, à titre gratuit, des installations au complexe sportif Claude-Robillard, le 13 mai 2022, dans le cadre de la 23^e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal des 50 ans et plus.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1221543001

CE22 0496

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Stéphane Bellemare à titre de directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées dans l'échelle salariale 2022 - FM12 au Service de l'eau, à compter du 30 mars 2022 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1228044001

CE22 0497

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1^{er} février et le 28 février 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1227903004

Levée de la séance 9 h 54.

70.001

Les résolutions CE22 0470 à CE22 0497 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville